

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21523**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Institut national polytechnique de Toulouse (INPT), Ecole Nationale Supérieure Agronomique (Toulouse) ENSAT	Recteur, chancelier des universités, Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique (Toulouse) ENSAT

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine, 118 Sciences de la vie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Description des emplois et activités visées :

L'ingénieur diplômé de l'ENSAT est un ingénieur agronome qui gère et améliore des activités liées à la production de la matière vivante végétale et animale, la transformation de cette matière à des fins alimentaires et non-alimentaires, en prenant en compte l'impact général de ces activités sur l'environnement et la société. Il s'insère professionnellement dans les entreprises et organismes travaillant autour de l'agriculture, dans l'agro-industrie et dans l'environnement.

Description des compétences évaluées et attestées

- Capacité à concevoir, organiser et piloter les activités liées à la production de la matière vivante végétale et animale et à la transformation de cette matière à des fins alimentaires et non alimentaires, en faisant appel à un large champ de sciences fondamentales et techniques.
- Capacité à appréhender les relations entre les activités de production-transformation de cette matière vivante et les ressources procurées par notre environnement biophysique (sol, eau, atmosphère, climat, biodiversité, ressources fossiles), à gérer leur impact et la préservation ou la régénération de ces ressources.
- Capacité à mobiliser une culture et des connaissances permettant d'intégrer le cadre de l'exercice des activités agricole et agro-industrielle sur les plans institutionnel, économique, politique, sociologique, juridique et à différentes échelles : française, européenne, mondiale.
- Capacité à identifier les enjeux, à modéliser, à diagnostiquer et à préconiser et innover face à des problématiques complexes autour de la production-transformation-consommation de la matière vivante, intégrant aspects technologiques, économiques, humains, juridiques et environnementaux tant à l'échelle d'une entreprise, d'une filière de production ou d'un territoire.
- Capacité à mettre en œuvre une démarche de recherche, à mettre en place des dispositifs expérimentaux, à concevoir, concrétiser, tester et valider des solutions, des méthodes, produits, systèmes et services innovants.
- Capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer (exercice de la responsabilité, esprit d'équipe, engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication professionnelle) et capacité à évoluer et à opérer ses choix professionnels au cours de sa carrière.
- Capacité à manager des équipes, à conduire des projets, à animer et coordonner les actions d'une filière professionnelle. Capacité à communiquer, former et transférer.
- Capacité à prendre en compte les enjeux de l'entreprise : dimension économique, respect de la qualité et de la santé au travail, compétitivité et productivité, exigences commerciales, intelligence économique, responsabilité de l'entreprise - et les enjeux de la société - sécurité, éthique et développement durable à travers ses trois piliers : social, économique et environnemental.
- Capacité à travailler en contexte mondialisé : maîtrise de plusieurs langues étrangères, capacité d'adaptation aux contextes internationaux.

L'ingénieur de l'ENSAT approfondit ses connaissances et compétences au sein des spécialisations dans les domaines :

- de l'innovation et de la gestion de programmes d'amélioration végétale et de protection des cultures
- du développement de l'agro-écologie dans les systèmes de production innovants, de la parcelle au territoire
- du management, de la gestion des entreprises et des filières agricoles
- de l'innovation et de la qualité des produits alimentaires (transformation, conservation)
- de la géomatique et de la télédétection appliquées à l'agronomie et l'environnement
- du management environnemental, de la gestion des ressources biotiques et abiotiques et des risques liés aux polluants
- du génie environnemental (traitement de l'eau, des sols et des déchets)
- de la gestion et de l'innovation des systèmes de productions animales
- de la bio-informatique et de la biologie structurale computationnelle

Le titre d'ingénieur confère le grade de master conformément au décret n° 99-747 du 30 août 1999.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité des jeunes diplômés :

Ils exercent leur activité dans le cadre d'entreprises issues des secteurs de l'agriculture (agrofourniture, conseil et expérimentation, services), de l'agro-alimentaire et de la distribution, de l'industrie pharmaceutique et cosmétique et de l'éco-industrie mais aussi dans les organismes professionnels agricoles, les coopératives, les collectivités territoriales, les associations, les structures de formation et de recherche.

Grandes fonctions de l'ingénieur diplômé :

Le professionnel exerce principalement son activité dans les domaines de la recherche et du développement, de l'ingénierie, des études et conseils techniques. Il est responsable d'unités liées à la production, l'exploitation, la maintenance ou les essais, la qualité et la sécurité, le marketing et les relations clients.

Il peut aussi être amené à exercer aussi son activité dans l'enseignement et la recherche publique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est proposée sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

Sous statut étudiant, les études conduisant à la certification sont structurées en trois grandes périodes :

1- Un tronc commun de 1,5 an dont l'objectif est de donner une formation généraliste de base en sciences et techniques, dans les domaines de l'agronomie (300 h), de l'agro-alimentaire (150 h), de l'environnement (70 h), des outils et méthodes de l'ingénieur (250 h), de l'entreprise et de la société (200 h).

Cette formation est articulée avec un stage en exploitation agricole sur 3 périodes de 2 semaines conduisant à la réalisation d'un diagnostic de cette exploitation et un projet en entreprise de 5 semaines.

2- Des filières de pré-spécialisation, dans le second semestre de la 2ème année, correspondant aux grandes orientations offertes en 3ème année.

Parallèlement à ces filières de pré-spécialisation, des enseignements communs à tous : les langues, le sport, et l'équivalent de 60 h dans le domaine des sciences économiques, de gestion et du droit, pour poursuivre la formation de cadre des étudiants.

3- La 3ème année est une année de spécialisation, à vocation professionnelle, se divisant en 5 mois d'enseignement à l'ENSAT et 6 mois de stage en entreprise donnant lieu à la rédaction du projet d'ingénieur dont la soutenance se tient au mois de septembre.

La durée des études peut être estimée au total à 2000 h auxquelles il faut ajouter l'équivalent d'une année de stage et autres activités en contact avec l'extérieur de l'ENSAT.

Sous statut apprenti, les élèves suivent des UE à caractère disciplinaire ou transversal spécifiques pour une durée d'environ 1800h, en alternance avec les périodes en entreprise. Les missions en entreprise font l'objet de projets évalués à raison d'un par semestre.

La formation est organisée autour de 6 à 8 unités d'enseignement (UE) par semestre pour la voie étudiante, 3 à 4 pour la voie par l'apprentissage, chaque UE étant finalisée en termes de connaissances et savoir-faire à acquérir. La certification de la formation se déroule à la fin de chaque année scolaire par un jury constitué de l'ensemble des enseignants étant intervenus au cours de l'année. Elle passe par la validation de chaque UE permettant ainsi de s'assurer de l'obtention des connaissances et savoir-faire identifiés par UE.

Trois types d'UE sont concernées :

1. UE à caractère disciplinaire visant l'acquisition de connaissances et la maîtrise des outils et méthodes de l'ingénieur dans la discipline visée. Ces disciplines concernent :

- les sciences de l'ingénieur,
- les sciences agronomiques, agro-alimentaires et de l'environnement (phytotechnie, sciences des aliments, nutrition animale, génétique et amélioration des espèces, Ecologie et environnement, etc...),
- les sciences sociales (économie, gestion, droit, sociologie).

Ces trois groupes disciplinaires correspondent aux ECTS suivants :

Statut étudiant (répartition sur la partie commune de la formation uniquement)

Sciences de l'ingénieur 13 ECTS

Sciences agronomiques 27 ECTS

Sciences sociales 15 ECTS

Statut apprenti

Sciences de l'ingénieur 17 ECTS

Sciences agronomiques 22 ECTS

Sciences sociales 24 ECTS

2. UE autour des langues et du sport,

L'étudiant doit valider chaque semestre une UE contenant 2 langues obligatoires, obtenir le niveau certifié B2 en anglais. Ces UE représentent 12 ECTS et 8 ECTS respectivement pour les étudiants et pour les apprentis.

3. UE à caractère transversal comportant :

- des stages ou périodes en entreprise
- des projets en lien avec les entreprises ou organismes professionnels

- des UE favorisant l'approche pluridisciplinaire (Développement durable, Produire et innover)
- le projet d'ingénieur, d'une durée de 6 mois
- un séjour d'au moins trois mois à l'étranger

La répartition des ECTS pour ce type d'UE est la suivante :

Statut étudiant (répartition sur la partie commune de la formation uniquement)

Stages ou périodes entreprise : 13 ECTS

Projets en lien avec les organismes professionnels : 6 ECTS

UE pluridisciplinaires : 8 ECTS

Projet de fin d'études : 30 ECTS

Statut apprenti

Stages ou périodes en entreprise : 36 ECTS

Projets en lien avec les organismes professionnels : 24 ECTS

UE pluridisciplinaires : 19 ECTS

Projet de fin d'études : 30 ECTS

Ces activités transversales sont l'occasion de vérifier (à travers les rapports de stages, les présentations orales, le travail autour de la conduite de projet...) :

- la capacité des étudiants à intégrer les connaissances acquises pour résoudre un problème posé,
- leur maîtrise de la démarche de management de projet
- et surtout, point fort de la formation, leur capacité à diagnostiquer un système complexe et à être force de proposition.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Ensemble des enseignants intervenant dans la formation
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accord de double diplôme avec des universités au Liban (Université Libanaise à Beyrouth), Cambodge (Institut de Technologie à Phnom Penh) et Brésil (UNESP, Sao Paulo).

Base légale

Référence du décret général :

Articles D612-33 à D612-36 du code de l'éducation (grade de master)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Article D711-1 (II) du code de l'éducation

Arrêté du 25 septembre 2013 relatif aux instituts et écoles internes et aux regroupements de composantes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (article 6, II)

Arrêté du 13 janvier 2014 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19 août 2013, articles R613-33 à R613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

170 ingénieurs sont diplômés par an :

- 74% recrutés par concours
- 15% par admission sur titres
- 11% recrutés à partir de la classe préparatoire intégrée.

Autres sources d'information :

<http://www.inp-toulouse.fr/>

<http://www.ensat.fr/>

<http://www.concours-agro-veto.net/>

INPT

ENSAT

Lieu(x) de certification :

ENSAT, Av. de l'Agrobiopole, BP 32607Auzeville-Tolosane. 31326 Castanet-Tolosan cedex.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Castanet-Tolosan

Historique de la certification :

Ecole certifiée par la CTI depuis 1948.

Certification précédente : Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (ENSAT)